Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 02/04/2021 à 12h04 Réference de l'AR : 054-200051134-20210331-2021 011-DE

République Française

\*\*\*\*\*
Meurthe-et-Moselle

## DELIBERATION COMITE DE POLE PETR PAYS DU LUNEVILLOIS

\*\*\*

## SEANCE DU 31 MARS 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	26	26

L'an deux mille vingt et un, le trente-et-un mars à vingt heures trente, le comité de pôle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en comité de pôle, en salle 2 de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à LUNEVILLE ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de **Philippe DANIEL**, président.

Présents: Philippe ARNOULD, Didier BOURDON, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Murielle GRIFFOUL-COLLOT, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Francine GARNIER, Dominique GEORGE, Christian GEX, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Pascal PLUMET, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Sabrina VAUDEVILLE.

<u>Excusés</u>: René WAGNER remplacé par Didier BOURDON, Rose-Marie FALQUE remplacée par Sabrina VAUDEVILLE, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jonathan KURKIENCY, Thierry MERCIER, Laure VOURION remplacée par Francine GARNIER.

Voix consultatives: Excusés Mme Sophie LEHE, M. Claude RICHARD

Monsieur Pierre Jean COURBET a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération: 2021 011

## Objet: ADMINISTRATION GENERALE: DEMANDE DE SUBVENTION A L'INGENIERIE

Dans le cadre du Contrat Territoires Solidaires, le comité de pôle sollicite le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour une subvention de soutien à l'ingénierie du Pays du Lunévillois pour l'année 2021. En effet, il est rappelé que l'ingénierie du Pays permet de préparer et d'animer les travaux du PETR, du Conseil de Développement et du Groupe d'Action Locale LEADER du Pays du Lunévillois.

Ainsi, cette aide au fonctionnement et au financement des postes permet au Pays d'assurer entre autres les missions suivantes :

- Evaluation et poursuite de la mise en œuvre du Projet de territoire en lien avec les contrats signés avec l'Etat, la Région Grand Est, le Département,
- La Plateforme Locale de Rénovation Energétique
- Le Conseil en énergie partagé
- Le programme LEADER
- Le contrat Local de Santé
- Les services à la mobilité
- Les missions confiées à la Maison du Tourisme

## Délibération :

Après avis favorable du Bureau du Pôle, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE le Président à déposer un dossier de subvention auprès du Département pour financer le fonctionnement de la structure pour 2021,
- AUTORISE le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal et annexe de la Maison du Tourisme.

PETRait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
e président, Philippe DANIEL